

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° 002_2023

Séance du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le jeudi treize avril à dix-sept heures ;

Le Conseil d'administration s'est réuni à la René Cassin sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Présidente du CCAS, en suite de convocation en date du 7 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire – Présidente du CCAS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Elisabeth HELLEBOID, M. Jean-Luc PIENNE, Mme Virginie VASSEUR, Mme Sylvie WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Catherine WILLEMS

Était absente :
Mme Marie-Françoise MOUQUET

Secrétaire de séance : Mme Joanne CAMUS

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022.

VU :

Le code général des collectivités territoriales

Le compte de gestion du CCAS d'Haverskerque pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK ci-annexé (Annexe 1) ;

La conformité des écritures comptables par le Trésorier de Merville des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés, des écritures d'ordre prescrites ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris celles de la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'année 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire – Présidente du CCAS,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(8 voix POUR)

- **DECLARER** que le compte de gestion du CCAS d'Haverskerque pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier de Hazebrouck, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'Haverskerque
Présidente du CCAS

